



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**RAPPORT NATIONAL DE LA FRANCE SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR
LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

**DANS LES RÉGIONS ASIE, AMÉRIQUE LATINE – CARAÏBES,
EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, MÉDITERRANÉE
SEPTENTRIONALE**

2 juin 2006

RESUME

La France a fait une priorité de la lutte contre la désertification, contre la dégradation des terres et contre la pauvreté. Sa stratégie est une stratégie à long terme destinée à renforcer les capacités des pays touchés Parties. Elle encourage la gestion durable des espaces endommagés et menacés en favorisant leur réhabilitation et leur exploitation économique.

La France conduit de nombreuses opérations visant à la décentralisation et au renforcement de la société civile ; elle finance des projets de développement rural, de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement. La recherche scientifique sur la désertification est une priorité, ainsi que les systèmes d'alerte précoce et les synergies entre les trois grandes Conventions sur l'environnement.

L'action générale de la coopération s'exerce dans les pays appartenant à la Zone Prioritaire de Solidarité (ZSP) définie par les autorités politiques françaises. Ces pays se situent majoritairement en Afrique.

Les acteurs français sont le Ministère des affaires étrangères, l'Agence française de développement, opérateur pivot de l'APD, le Fond français pour l'environnement mondial, le Ministère de l'écologie et du développement durable, les collectivités territoriales, les organismes de recherche et les ONG.

En Asie, la coopération française concerne essentiellement des projets de recherche scientifique sur l'érosion et les changements d'usage des terres ainsi que les techniques de semis sous couvert végétal, principalement au Laos, Thaïlande et Viet Nam ; le montant total est de 3,6 M€/an.

En Amérique latine, une coopération régionale importante traite des questions environnementales relatives aux trois Conventions ; une action scientifique très forte sur l'érosion et le couvert végétal, les agricultures familiales et les systèmes durables de culture se déroule avec les partenaires du Brésil d'abord, puis du Chili, de l'Argentine, du Mexique et des Caraïbes. Le montant total est de 6,78 M€/an.

Dans la région de la Méditerranée la France soutient les efforts d'observations écologiques à long terme et les actions de formations réalisées dans le cadre de l'Institut agronomique méditerranéen. Elle est également associée au projet MEDRAP de l'annexe IV de la Convention, par ailleurs soutenu par l'Union européenne. Le montant total est de 1,11 M€/an.

Le montant total des actions de lutte contre la désertification engagées par la France dans le bassin méditerranéen, en Asie et en Amérique latine est de 11,48 M€/an pour la période 2001-2004.

INTRODUCTION

Le début des années 90 est marqué par l'adoption à Rio des Conventions pour l'environnement mondial, celle sur le changement climatique, celle sur la biodiversité et celle sur la lutte contre la désertification. La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD ou UNCCD pour le sigle anglais) a été signée en 1994 et la France l'a ratifiée en 1997.

La désertification est un phénomène mondial, en lien avec la pauvreté. En 2001, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) estime que la dégradation des terres concerne plus de 3,6 milliards d'hectares dans le monde, dont les deux-tiers pour la seule région de l'Afrique. La majeure partie des populations touchées vivent en dessous du seuil de pauvreté de un dollar par jour. Aujourd'hui, **on estime que la désertification a un coût économique qui varie entre 3 à 7% du PIB agricole et qu'elle représente une perte de production qui varie entre 25 à 60 milliards de dollars par an.** L'érosion seule peut causer un accroissement des pertes annuelles de 0,3%/an. Quelques études ont montré qu'investir en zones arides pouvait économiquement être rentable puisque les taux de retours des projets observés se situent entre 10 et 20%.

Il est donc nécessaire et urgent d'investir dans la lutte contre la désertification. La France fait une priorité de la lutte contre la désertification, contre la dégradation des terres et contre la pauvreté et a engagé en moyenne annuelle sur 2001- 2003 environ 38 M€ (millions d'euros) dans la LCD¹, dans les différentes régions du monde. La France s'est dotée d'une Stratégie française de lutte contre la désertification, qui sera validée officiellement en 2006.

La stratégie française en matière de lutte contre la désertification est une stratégie de long terme. Elle consiste à œuvrer au renforcement des capacités des pays touchés Parties pour qu'ils puissent mettre en œuvre des dispositifs de suivi des processus de désertification et aider les populations à anticiper la sécheresse. La France encourage également une gestion des espaces endommagés et menacés qui se traduit par leur réhabilitation et par une exploitation économique durable de la part des populations locales. La France conduit de nombreuses opérations visant à la décentralisation et au renforcement de la société civile ainsi qu'à l'augmentation des capacités.

Par ailleurs, l'action générale de coopération de la France s'exerce principalement dans les pays appartenant à la zone de solidarité prioritaire (ZSP) définie par les autorités politiques françaises. Ces pays se situent majoritairement dans la région de l'Afrique. Un très petit nombre de pays appartenant à la ZSP sont situés dans des régions citées par ce rapport² : par exemple, la ZSP ne concerne aucun pays des zones Amérique latine et Europe centrale et orientale. L'aide française en matière de lutte contre la désertification est

¹ Source : chiffrage Comité Interministériel pour la coopération et de développement

² Il s'agit du Liban, Territoires Autonomes Palestiniens ; En Amérique Latine et caraïbes : Cuba, Haïti, République Dominicaine, Surinam., pour Asie – Pacifique : Afghanistan, Cambodge, Laos, Vietnam, Vanuatu.

essentiellement dirigée vers l'Afrique subsaharienne et ce rapport ne présente donc qu'un très faible aperçu des actions de la France.

L'action de la France dans la LCD se répartit entre :

- L'appui financier à des projets de développement rural, de gestion des ressources naturelles (eau, sol, forêt,...), de protection de l'environnement, de décentralisation et de renforcement de la société civile ; cet appui est réalisé grâce à des dons et des prêts à des taux préférentiels ;
- Le soutien à la recherche scientifique sur la désertification : sur ses causes et sur les solutions techniques pouvant être développées en coopération entre les pays du nord et du sud, sur les impacts environnementaux et socioéconomiques ; le soutien aux systèmes d'observation et d'alerte précoce ; le soutien à la synergie entre la recherche sur les climats, la biodiversité et la dégradation des terres
- Le renforcement des organisations régionales et sous-régionales, nationales et locales impliquées dans la gestion de l'environnement rural et notamment dans la lutte contre la désertification,
- L'aide à la formation des cadres dans les pays touchés Parties. L'aide aux pays touchés Parties pour l'élaboration de leur plan de lutte contre la désertification peut être directe, *via* le soutien à la rédaction des Programmes d'Action Nationaux (PAN), ou indirecte par de la formation ou par les retombées de projets de recherche scientifique, notamment l'information sur la désertification.
- L'appui aux groupes majeurs notamment aux opérateurs privés et à la société civile pour les actions concertées de lutte contre la désertification sur le terrain. Cet appui est réalisé grâce aux organisations non gouvernementales et il fait l'objet de nombreuses actions de coopération décentralisée, de villes à villes par exemple.

Les opérateurs français dans la LCD sont :

- L'Agence Française de Développement (AFD) : opérateur pivot du dispositif français de financement de projets d'aide au développement.
- Le FFEM est une structure interministérielle créé en 1994 pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition. Il apporte des ressources additionnelles et sous forme de dons à des projets d'investissement qui ont un impact positif en termes d'environnement global.
- Le MEDD qui apporte depuis 2000 son soutien à la mise en réseau des ONG françaises impliquées dans la lutte contre la désertification.
- Les ONG : Les ONG et la recherche sont regroupées au sein du Groupe de travail Désertification qui est coordonné par l'ONG CARI. **Le GTD organise, en coordination avec le Secrétariat de la Convention, un grand forum sur le thème de la place de la société civile et de la science dans la lutte contre la désertification les 21,22 et 23 septembre 2006 à Montpellier.**

Une part de plus en plus importante de l'APD française passe par les ONG. En 2003, 71 M€ ont été versé aux ONG. Sur ce montant, 6,83 M€ ont été consacré à des opérations en Amérique latine et 10,5 M€ à des opérations en Asie mais ce sont majoritairement des opérations humanitaires et d'urgence.

- Les collectivités territoriales, villes, communautés d'agglomération, départements, régions, ont des actions de coopération intitulées « coopération décentralisée ». Ces actions sont plutôt centrées vers l'Afrique et vers l'Europe et concernent la formation des cadres, la santé, l'éducation, la gouvernance en général ; cependant certaines d'entre elles concernent le développement agricole.

En plus des actions relevant directement de la mise en œuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification, **la France finance des projets qui interviennent de façon indirecte dans la LCD**. De nombreux projets élus au titre de la lutte contre l'effet de serre, de la protection de la biodiversité ou des eaux continentales ont également des répercussions indirectes en termes de LCD, par exemple :

- Les projets d'agro-écologie (semis sous couvert végétal) qui sont mis en œuvre dans plusieurs pays d'Afrique, au Brésil et au Laos, visent un fort impact anti-érosif, s'appuient sur une gestion raisonnée de la ressource en eau et contribuent à la séquestration du carbone.
- Les projets de gestion des réserves de faune et de flore contribuent à la réhabilitation d'espaces auparavant dégradés et permettent une valorisation économique de ces ressources par les populations limitrophes.
- Les projets de gestion des ressources naturelles intègrent généralement une composante de lutte contre la désertification.
- Les projets de décentralisation ont une utilité immédiate dans la LCD par leur composante de renforcement de la société civile.

LES ACTIVITES DE LA FRANCE DANS LES DANS LES REGIONS : ASIE, AMERIQUE LATINE – CARAÏBES, EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE, MEDITERRANEE SEPTENTRIONALE

Section I - L'Asie

La coopération scientifique et technique de la France avec l'Asie est centrée d'une part sur la Chine et d'autre part sur l'Asie du Sud Est et ses organisations régionales. Elle s'appuie sur un partenariat entre les institutions françaises et leurs homologues asiatiques, essentiellement des Universités. On note l'existence de quelques actions de coopération décentralisée touchant le secteur agricole (Lorraine et Bretagne avec Hubei et Shandong, en Chine) et quelques ONG comme par exemple AVSF en Mongolie, pour l'aide à la reconstitution des troupeaux. Les secteurs de coopération concernent plus les sciences fondamentales que les disciplines utiles à la LCD. L'AFD intervient fortement au Viet Nam en appui aux secteurs productifs, ainsi qu'au Laos et au cambodge. Certains projets bénéficient d'un soutien additionnel du FFEM. Des efforts sont faits dans le domaine du semis sous couvert végétal, notamment au Laos, en relation avec les actions équivalentes menées au Brésil , au Cameroun, en Tunisie et à Madagascar.

Le montant total de la part de ces projets AFD qui peuvent concerner des éléments de lutte contre la désertification est d'environ 1M€ par an.

Le seul projet qui est complètement orienté vers la lutte contre la dégradation des terres est le projet « **érosion et changement d'usage des terres** », qui est conduit par l'IRD dans les trois pays **Laos, Thaïlande et Viet Nam**, en coopération avec des universités et des centres de recherche dépendant des ministères de l'agriculture, et avec l'IMMY. Ce projet est soutenu par un réseau de chercheurs qui inclue également des chercheurs travaillant en zone méditerranéenne et en Afrique du Sud. Une quinzaine de chercheurs français sont affectés en permanence dans les trois pays concernés.

L'érosion est très importante dans cette partie du monde et elle varie selon les systèmes de cultures.

Le programme « érosion et changement d'usage des terres » vise à améliorer :

- les connaissances sur l'influence des transformations rapides des systèmes de culture sur l'érosion et ses retro-effets, à des échelles allant de la parcelle au petit bassin versant à l'aide de traceurs biochimiques ;
- la capacité de prévision de l'érosion agricole par une meilleure prise en compte des effets de seuils, des processus dynamiques et des différents paramètres biophysiques et anthropiques.
- La formation des partenaires et des étudiants ;
- La valorisation de ces données au plan international ;
- La modélisation des processus de dégradation des terres ;
- La proposition de nouvelles pratiques de réhabilitation des terres (semis sous couvert végétal, jachères améliorées,...).

Le montant total de cette coopération dans le domaine de l'érosion en Asie du Sud Est est de 2,5 M€ par an.

Le Centre National de la Recherche Scientifique français mène des actions de recherche dans les républiques d'Asie Centrale et en Mongolie sur les diverses formes de nomadismes et de transhumances et sur la gestion des pâturages en coopération avec les partenaires scientifiques locaux. Elles sont conduites par le secteur des sciences humaines et sociales, en partenariat avec l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales. **Le montant de cette coopération du CNRS, fortement liée à la LCD, est de 100 000 € par an.**

Le montant total des actions de la France en matière de coopération dans la LCD en Asie est estimé à 3,6 M€ par an.

(Dont AFD : 1 M€, IRD : 2,5 M€ ; CNRS : 0,1 M€)

Section II – L'Amérique Latine

2.1 – La coopération française institutionnelle (DGCID) en matière d'environnement en Amérique latine

Les principaux thèmes de cette coopération sont traités avec une attention particulière aux aspects transfrontaliers : - gestion des aires protégées – aménagement et gestion durable des forêts – gestion des réseaux hydrographiques – efficacité énergétique – recherches sur les politiques publiques de développement durable – aménagement du territoire – recherches sur les systèmes de cultures et les agricultures familiales – recherches sur la biodiversité et la séquestration du carbone – recherches sur la variabilité climatique.

Quatre assistants techniques sont répartis entre le Brésil, la Colombie, le Mexique et le Costa Rica. Le principal instrument d'intervention est le FFEM qui a financé 23 projets en dix ans (depuis 1996) pour un montant de 30 M€. **Ces projets ne portent pas spécifiquement sur la désertification mais ils ont des impacts indirects sur ce thème.** Les opérateurs sont des institutions nationales appuyées par des opérateurs français comme le CIRAD, le GRET, l'ONF, l'ADEME, l'IRD et des ONG comme AVSF.

Le montant annuel de ces actions, pris en charge par le MAE et le FFEM est estimé à 600 000 € pour l'assistance technique et 300 000€ pour le fonctionnement, soit 0,9 M€/an.

Les axes futurs sont les projets d'agro-écologie au Brésil, dans un réseau qui comprend également le Cameroun et le Laos ; ces projets servent les objectifs des trois Conventions ; la séquestration du carbone dans les forêts, l'adaptation aux changements climatiques au Mexique et les énergies au Brésil (biocarburants, hydroélectricité).

2-2 Exemples de projets de recherche

- Le projet de transformation des espaces ruraux et de processus d'intégration régionale dans la IVème région du Chili

Le projet « Transformation des espaces ruraux et processus d'intégration régionale dans la IVe région » est réalisé conjointement par l'Université du **Chili**, l'**IRD** et l'**Université de la**

Serena. Il fait suite à un autre projet de recherche mené de 1992 à 1997 portant sur l'environnement et le développement durable dans la zone aride chilienne du Limari.

La recherche traite de la transformation de l'ensemble des espaces ruraux arides et semi-arides de la IVème région du Chili, tant du point de vue social qu'environnemental. Elle vise à préciser les conditions de mise en valeur de ces espaces, en rapport aux exigences de rentabilité économique et de préservation de leurs potentialités en ressources naturelles.

Les questions posées par le projet de recherche s'articulent autour de trois pôles, dont l'un est orienté sur les questions de désertification :

- Groupe 1 : Comment l'économie régionale se transforme-t-elle, et pour quel mode de peuplement ?
- Groupe 2 : Comment le milieu physique et en particulier les disponibilités en ressources naturelles renouvelables évoluent-ils ? Certains systèmes de cultures ou certaines activités sont-ils plus déprédateurs que d'autres ? Comment surveiller le processus de désertification ?
- Groupe 3 : Peut-on disposer d'outils permettant une synthèse de l'information sur différents plans et pouvant aider à la gestion de l'espace régional ?

Commencé en 1993, ce projet de longue durée doit se terminer en 2009. **Son coût annuel supporté par l'IRD est de 30 000 €.**

- Le projet REVOLSO, Mexique et Chili

Le projet REVOLSO « Alternative agriculture for a sustainable rehabilitation of deteriorated volcanic soils in **Mexico** and **Chili** » est un projet IRD financé par l'U.E et d'une durée de 4 ans. La Convention a été signée fin 2001 avec l'IRD. **Son coût annuel pour l'IRD est de 200 000 €.**

A partir des travaux menés précédemment sur les savoirs locaux, sur les principes de l'agriculture organique et sur les expériences locales d'agro-foresterie, le projet propose de développer un ensemble de techniques pour une réhabilitation soutenable de sols volcaniques et érodés du Mexique et du Chili. Ce travail inclut la prise en compte des conditions climatiques et des caractéristiques économiques et sociales des populations de la région.

Le projet REVOLSO implique la participation du Colegio de Montecillo, de l'Université Autonome de Tlaxcala et du Centre National de Recherche pour une Production Soutenable au Mexique et de l'Université de Concepcion au Chili.

En Europe, outre la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne et l'Italie participent à ce projet.

- Le semis sous couvert végétal (Brésil et Asie du Sud est)

Le semis sous couvert végétal est une technique qui est née au début des années 70 au Brésil ; le semis direct se pratiquait déjà aux Etats-Unis et en Argentine dans les zones de culture mécanisée. Il s'agit de la technique du semis sur « mulch de résidus végétaux ». Aujourd'hui on cherche à baser des systèmes de cultures dans les zones tropicales subhumides pour des petites exploitations en agriculture familiale (de 1 à 20 hectares) au Brésil, au Cameroun, en Tunisie, au Laos et au Cambodge.

Le CIRAD mène les recherches d'accompagnement nécessaires et l'évaluation des résultats tandis que l'AFD finance un certain nombre de projets d'extension de cette technique. Dans ces systèmes, le sol n'est pas travaillé avant le semis : la couverture du sol est ainsi assurée en permanence. Les plantes de couverture sont la plupart du temps les résidus des récoltes précédentes. La fertilité des sols est ainsi assurée et cette technique permet d'amortir les agressions pluviométriques, thermiques et mécaniques. Elle est permet également d'économiser les engrais et la main d'œuvre de préparation des sols en supprimant le labour. L'intérêt économique est rapide pour l'agriculteur mais aussi au niveau national et régional par un meilleur fonctionnement des bassins versants, des nappes phréatiques, du couvert végétal en général. Enfin cette technique permet de séquestrer du carbone et de préserver la biodiversité. Elle est donc bénéfique pour les trois conventions sur l'environnement.

2.3 – Les projets menés au Brésil

Le Brésil est le premier partenaire de la France en Amérique latine pour la coopération culturelle, scientifique et technique ; en 2005 4,5 M€ y ont été consacrés. Un des thèmes importants de cette coopération est l'agriculture familiale durable.

Trente chercheurs du CIRAD travaillent en permanence dans des institutions scientifiques brésiliennes et 100 missions de courte durée par an y sont effectuées. Les thèmes majeurs sont la génomique, la gestion des ressources naturelles, les systèmes durables de culture et de production, la transformation des produits alimentaires, le développement territorial et l'agriculture familiale et le semis sous couvert végétal décrit dans le paragraphe précédent. Sans aborder directement le thème de la LCD on constate que la majeure partie des activités du CIRAD y est plus ou moins reliée.

Le montant total de cette coopération scientifique avec les partenaires brésiliens peut être estimé à 5 M€.

L'IRD est également très présent au Brésil ; dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, des agricultures familiales, de la variabilité climatique et de la séquestration du carbone, **l'effort de l'IRD peut être estimé à 300 000 € par an.**

L'ONG AVSF anime une opération de stabilisation des agricultures familiales (plus de 1000 paysans) au Sud du Brésil. Le GRET travaille aussi sur ce thème avec un projet de professionnalisation et de l'appui aux organisations paysannes. La Région Rhône-Alpes a une coopération avec l'Etat de Parana pour favoriser son développement économique, avec une composante agricole.

2.4 – Les projets avec les autres pays :

- **au Mexique :** le montant total de la coopération de la France avec le Mexique est de 2,5 M€ en 2005. La majeure partie est consacrée à des actions dans le domaine de la recherche

scientifique et à la formation des cadres de ce pays. L'IRD y conduit le projet « Revolso » cf.§2.2.

- **Au Pérou** : la coopération scientifique et le développement agricole sont financés grâce aux fonds de contrepartie de l'aide alimentaire, pour 0,5 M€ en 2005, mais ne concerne pas la LCD.

- **Au Chili** : en plus du projet décrit plus haut, une coopération scientifique, culturelle et technique se développe, avec environ 1,6 M€ de crédits français, dans de nombreux domaines.

- **En Haïti** : La coopération française intervient sur le système de formation professionnelle en partenariat avec l'administration haïtienne. Des ONG comme AVSF interviennent dans les systèmes de culture, l'irrigation, la formation des paysans et des collectivités territoriales françaises agissent avec leurs homologues pour la formation et l'aide alimentaire.

- **dans les Caraïbes** : le CIRAD mène une coopération régionale avec le CATIE, avec le CYMMIT et avec le CIAT en matière d'agroforesterie et de durabilité écologique ainsi qu'en fixation du carbone. Deux chercheurs à plein temps y sont affectés. **Le montant de cette coopération, utile à la LCD, se monte à 350 000 € par an.** Il existe une coopération décentralisée active entre la Guadeloupe, Cuba et Trinité et Tobago. Il y a une autre coopération décentralisée entre la Guyane et le Brésil sur les questions forestières.

Le montant total de la coopération de la France avec la Région Amérique latine en matière de LCD peut être estimé à un total de 6,78 M€ par an dans les années 2001- 2004. Il s'agit essentiellement de coopérations scientifiques et techniques.

(Dont : MAE/FFEM : 0,9 M€, Chili IRD : 0,03 M€, Mexique Revolso IRD : 0,2 M€ ; CIRAD Brésil : 5 M€ ; IRD Brésil : 0,3 M€ ; Caraïbes : 0,35 M€)

Section III – Europe Centrale et Orientale

Aucune action en matière de LCD n'est menée sur cette région.

Section IV– Le bassin méditerranéen : Méditerranée septentrionale

Le bassin méditerranéen n'est pas une région au sens des Nations Unies. La France ne se considère pas comme un pays affecté par la désertification, bien qu'elle connaisse des problèmes de dégradation des terres, et elle n'est pas membre de l'annexe IV. Cependant, la France a une coopération très active avec tous les pays du bassin méditerranéen. Le meilleur exemple est sa contribution au Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, CIHEAM, dont un des Centres est à Montpellier, l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier, IAMM. Celui-ci mène des enseignements et des recherches dans les domaines de la gestion des ressources liée à la LCD, notamment les pâturages et l'eau, avec les autres centres et tous les Etats du bassin .

Cette contribution peut être évaluée à un montant de 1 M€ par an.

1.1 – Le projet ROSEEM

Le projet ROSEEM (1999-2002) appuie la mise en place et l'exploitation d'un réseau d'observatoires de terrain pour le suivi de l'état de l'environnement dans les trois pays du Mashreq, **Jordanie, Liban et Syrie** avec une possibilité ultérieure d'élargissement à d'autres pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Ce réseau de six observatoires (2 par pays) a deux finalités principales : fournir aux décideurs les éléments pour une gestion durable des ressources naturelles, en particulier l'eau et le sol et assurer une surveillance à long terme des écosystèmes les plus menacés et de leur biodiversité.

Le maître d'ouvrage est l'ACSAD, une organisation intergouvernementale qui conduit des études et des recherches dans les zones arides et semi-arides dans le but de consolider l'utilisation des données et des techniques appliquées au développement de l'agriculture dans les pays arabes. Cette agriculture est fortement corrélée à la sécurité de leur approvisionnement en eau.

L'ACSAD (Arab Center for the Studies of Arid zones and Dry lands) a sollicité l'appui de l'OSS pour développer à l'est de la Méditerranée un réseau similaire à celui mis en place par le programme ROSELT, de suivi de l'environnement et de test des méthodes de lutte contre la dégradation des ressources naturelles de cette région. Le MAE et le MEDD estiment qu'il est important de soutenir les initiatives menées dans ce sens et notamment lorsqu'elles proviennent de pays du Sud.

En 2000-2001, le MAE a contribué pour 7 600 € et l'OSS pour 35 000 € à la mise en place de ROSEEM. En 2002, le MEDD a financé 52% du coût total du projet.

Le montant total peut être estimé à 60 000€ par an jusqu'en 2004.

Ce réseau a plusieurs objectifs :

- Rassembler et améliorer les connaissances de base sur l'évolution des écosystèmes sous forte contrainte anthropique et sa relation possible avec le changement climatique globale et assurer leur surveillance,
- Utiliser ces connaissances pour construire un système d'aide à la décision et à la gestion durable des écosystèmes basé sur :
 - o La caractérisation des causes et des effets de leur dégradation (suivi à long terme d'indicateurs),

- La compréhension des mécanismes qui mènent à cette dégradation (pour en inverser le processus éventuellement),
- La simulation de prévision et gestion de scénarii,
- Elaborer des stratégies pour le maintien ou la restauration des capacités productives des écosystèmes ;
- Assurer la formation de scientifiques et de techniciens pour créer l'expertise nécessaire en gestion conservatoire des eaux et des sols,
- Aider à l'intégration des pays concernés dans les stratégies de programmation internationales traitant de l'environnement et du développement durable.

- la mise en place de ce réseau est pour l'instant ralentie en raison des problèmes de cette sous-région.

1.2 – L'aide multilatérale française dans le bassin méditerranéen : Le projet UICN de Conservation d'espaces littoraux naturel dans le bassin méditerranéen

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature a mis en place un programme spécifique pour la Méditerranée, basé à Malaga. Ce programme fait de la lutte contre la désertification un sujet prioritaire. La désertification est un processus reconnu par l'ensemble des pays du bassin méditerranéen.

L'UICN-Méditerranée aborde la lutte contre la désertification en focalisant sur un certain nombre de thèmes précis qui rejoignent son expérience dans la région, qui sont transversaux et permettent de traiter d'un certain nombre d'aspects concrets. Il s'agit notamment :

- De proposer comment renforcer des liens avec la Convention sur la Biodiversité au niveau régional ;
- D'analyser le rôle actuel et potentiel des zones protégées comme réserves génétiques et comme structure décentralisée de façon à créer un cadre juridique et institutionnel pour la gestion durable des espaces sensibles et pour impliquer les différents acteurs locaux.

Une étude a été entreprise sous la responsabilité du bureau UICN de Malaga en collaboration avec d'autres départements de l'UICN, avec le CSFD, le MEDD et avec le Ministère des Affaires Etrangères de l'Italie.

1.3 – L'Action Concertée d'Appui au Programme d'Action Régional pour la Méditerranée Septentrionale (MEDRAP)

MEDRAP est un projet de recherche sur l'environnement et le développement durable lancé en 2001 dans le cadre de l'U.E. Dans le contexte de la convention, l'objectif principal de cette action est de fournir un appui à l'élaboration du Programme d'Action Régional (PAR) de lutte contre la désertification dans les pays de la Méditerranée septentrionale concernés par l'annexe IV de la Convention. Il est coordonné par une Université italienne.

MEDRAP a pour objectif d'établir des liens plus efficaces entre la communauté scientifique et les acteurs des différents secteurs concernés (autorités, décideurs, ONG, société civile, représentés aux différents niveaux du territoire) dans le but d'initier et de faciliter des actions et des stratégies pour combattre la dégradation des terres et la désertification.

La France participe au titre d'observateur à l'annexe IV par l'implication des structures de recherche et des réseaux d'information de sa communauté scientifique dont le Comité Scientifique Français de la Désertification. Elle a organisé en 2003 à Montpellier un séminaire MEDRAP sur les aspects économiques et sociaux de la LCD, en coopération avec l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, membre du CIHEAM. **Le coût de ce séminaire a été de 50 000 €, assuré par les ministères français.**

Le montant total annuel de la coopération de la France avec les pays du bassin méditerranéen en matière de LCD peut être estimé à 1,11 M€.

(Dont : CIHEAM : 1,1 M€, ROSEEM : 0,06 M€, MEDRAP : 0,05 M€)

Section IV : Récapitulation

La coopération française en matière de LCD dans les Régions autres que la Région Afrique porte essentiellement sur des actions scientifiques et techniques dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et dans des domaines pluridisciplinaires qui touchent à la fois la biodiversité et le changement climatique. Elle porte également sur les questions de développement de systèmes agricoles durables, de décentralisation et de formation des cadres de la société civile. Elle ne concerne pratiquement pas les actions directes d'appui à la mise en œuvre de la Convention comme par exemple la rédaction des PAN et PASR ; en revanche, de nombreux acteurs de la société civile des pays de ces Régions, notamment d'Amérique latine, ont pu bénéficier de soutiens pour participer à des réunions du CRIC et de la COP, via l'appui des ministères français aux ONG.

Les montants de la coopération française en matière de LCD dans les Régions autres que l'Afrique se montent à

- *bassin méditerranéen : 1,11 M€*
- *Amérique latine : 6,78 M€ M€*
- *Asie : 3,6 M€*

Soit un total de 11,480 M€ M€ par an pour la période 2001-2004.